



ENTREPRISE INDIVIDUELLE

Et MICRO-ENTREPRENEUR

RENONCIATION DECLARATION D'INSAISSABILITE DE LA RESIDENCE DU COMMERCANT

- Formulaire **P2** dûment complété et signé sur chaque feuillet
- Copie authentique de l'acte notarié de renonciation à l'insaisissabilité

COUT DE LA FORMALITE

- Chèque d'un montant de 48.70 € libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Bourg en Bresse**
Gratuit pour microentreprise
- Chèque de 70 € à l'ordre de la CCI de l'Ain** (prestation CFE Service +)